

Sensibilisation au risque légionelle (ECS et IREDEFA)

FORMACODE : 22203

OBJECTIFS

- Comprendre ce qu'est la légionelle.
- Savoir reconnaître les signes évocateurs de la maladie.
- Identifier les installations à risque.
- Vous protéger du risque légionelles.

TYPE DU PUBLIC

- Toute personne pouvant être exposée au risque légionelle notamment :
 - Sous-traitant effectuant une intervention ou des travaux à proximité d'IREDEFA ou sur réseau ECS
 - Personnel du PC Sécurité effectuant des rondes en terrasse.
 - Rondier qui vient relever les compteurs sur les tours aéroréfrigérantes.
 - Préleveur pour analyses légionelles périodiques ou ponctuelles.
 - Préparation au module 2 et/ou 3 (prérequis de moins de 5 ans).

PRÉREQUIS

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

- > **Méthodes pédagogiques**
 - Alternance d'exposés et d'illustration puis QCM.
- > **Moyens techniques**
 - PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.
 - Remise du support en PDF à l'issue de la formation – groupe de 10 personnes maximum.
 - La formalisation et/ ou tenue à jour du plan de formation au sens des arrêtés du 14/2/2013 reste à la charge du client.
- > **Moyens humains**
 - Formateur expert en Hygiène Sécurité Environnement – A minima lui-même de qualification équivalente ou supérieure.

ÉVALUATION

- > L'évaluation des acquis est réalisée en fin de formation sous la forme d'un questionnaire à choix multiple. Chaque participant se voit remettre une attestation individuelle de Sensibilisation si la note obtenue est supérieure à 15/20.
- > Cette animation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

- > Le contexte de cette formation • La légionelle – Carte d'identité • Les signes évocateurs de la maladie • Les installations à risque légionelle • Les moyens de protection du personnel

Cette sensibilisation s'inscrit dans les prescriptions des Arrêtés du 14/12/2013 pour les ICPE 2921 et les Articles R4421-1 à R4426-13 du Code du travail. Le module 1 permet de connaître les notions élémentaires sur la légionelle, la légionellose et les installations à risques.

Il présente en outre la réglementation applicable à ce type d'installation. Il s'appuie en particulier sur le Guide de formation à la gestion du risque de prolifération des légionelles dans les installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air - Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

À ces dispositions s'ajoute le Décret du 5 novembre 2001 relatif à l'évaluation des risques professionnels.

MODALITÉS

Durée : 0,5 jour.

Prix : nous consulter.

Périodicité réglementaire minimale pour les ICPE 2921 : tous les 5 ans.